

FEMMES ENCEINTES

SOMMAIRE DU DOSSIER

► Femmes enceintes



© Serge Morillon / INRS

Femmes enceintes

En France, une grande majorité des femmes exercent un emploi durant une partie de leur grossesse. Pour autant, l'environnement professionnel n'est pas dénué de risques et certaines expositions peuvent compromettre le bon déroulement de la grossesse et le développement de l'enfant. L'employeur doit en conséquence mettre en place une démarche de prévention afin de protéger leur santé et celle de leur enfant. Il conviendra notamment d'informer les femmes enceintes des risques susceptibles d'avoir des conséquences sur la grossesse et l'allaitement.

De nombreuses femmes exercent un emploi durant une partie de leur grossesse ou pendant la période d'allaitement de leur enfant et sont potentiellement exposées à certains risques .

Par exemple :

- les **agents chimiques** ¹,
- le **travail de nuit** ²,
- le **port de charges** ³,
- le **stress** ⁴,
- le **bruit** ⁵,
- les **agents biologiques** ⁶,
- les **rayonnements ionisants** ⁷.

De nombreux métiers sont donc susceptibles d'engendrer des risques pour une grossesse : infirmières ou **professionnelles de la petite enfance** ⁸, **dentistes et assistantes dentaires** ⁹, chercheuses, vétérinaires, techniciennes de laboratoires, **vendeuses** ¹⁰, employées de maison ...

⁸ <https://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/petite-enfance>

⁹ <https://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/cabinet-dentaire>

¹⁰ <https://www.inrs.fr/metiers/commerce-service>

¹ <https://www.inrs.fr/risques/chimiques>

² <https://www.inrs.fr/risques/travail-de-nuit-et-travail-poste>

³ <https://www.inrs.fr/risques/activite-physique>

⁴ <https://www.inrs.fr/risques/stress>

⁵ <https://www.inrs.fr/risques/bruit>

⁶ <https://www.inrs.fr/risques/biologiques>

⁷ <https://www.inrs.fr/risques/rayonnements-ionisants>



© Serge Morillon - INRS
Femme enceinte manipulant des produits chimiques devant une hotte.

Prévention pour les femmes enceintes et allaitant

Dans le cadre de son obligation de sécurité de résultat, l'employeur est tenu de procéder à une évaluation des risques afin :

- d'assurer aux salariées une information suffisante en ce qui concerne les risques liés à leur poste, notamment en spécifiant les risques encourus durant la grossesse et l'allaitement du jeune enfant ;
- et, parallèlement, de mettre en place les mesures de prévention adéquates.

Il est indispensable que les femmes en âge de procréer, soient informées par leur employeur et leur médecin du travail notamment des risques susceptibles d'avoir un impact en cas de grossesse, compte tenu du fait que la salariée n'est pas tenue de déclarer sa grossesse à son employeur.

Par ailleurs, afin de protéger la santé de la future mère, de la femme allaitant et de l'enfant à naître ou allaité, des dispositions spécifiques sont prévues par la réglementation. A titre d'exemples, le Code du travail interdit formellement d'employer une femme enceinte ou allaitant à un certain nombre de travaux et de les admettre de manière habituelle dans les locaux qui y sont dédiés. Ces travaux concernent à la fois certains risques chimiques, biologiques et physiques.

Rôle du médecin du travail

Le médecin du travail doit informer les salariées enceintes des risques professionnels susceptibles d'avoir des conséquences néfastes sur la grossesse. Par ailleurs, la salariée peut solliciter une visite auprès du médecin du travail dans le cadre d'un projet de grossesse ou d'une grossesse débutante. Celui-ci pourra notamment s'assurer de la compatibilité du poste avec la grossesse.

Si la salariée a informé l'employeur de sa grossesse et après échanges avec ce dernier, le médecin du travail pourra proposer des mesures individuelles d'adaptation de son poste de travail ou des mesures d'aménagement de son temps de travail. Si son état de santé médicalement constaté l'exige, la salariée enceinte pourra par ailleurs demander à être temporairement affectée dans un autre emploi, sous certaines conditions.

Pour en savoir plus

Le dossier reproduction vous apportera plus d'informations sur :

- **les expositions aux risques** ¹¹,
- **les effets sur la santé** ¹²,
- **la démarche de prévention** ¹³,
- **les dispositions réglementaires** ¹⁴,
- **les travaux de l'INRS en cours** ¹⁵.

¹¹ <https://www.inrs.fr/risques/reproduction/expositions-risques>

¹² <https://www.inrs.fr/risques/reproduction/effets-sante>

¹³ <https://www.inrs.fr/risques/reproduction/demarche-prevention>

¹⁴ <https://www.inrs.fr/risques/reproduction/reglementation>

¹⁵ <https://www.inrs.fr/accueil/risques/reproduction/travaux-INRS-en-cours>

Pour en savoir plus

Dossiers INRS

DOSSIER 08/2018



Reproduction

La démarche de prévention des risques pour la reproduction doit être adaptée au facteur de risque : agents chimiques ou biologiques, rayonnements ionisants, travail de nuit, port de charges... ¹⁶

¹⁶ <https://www.inrs.fr/risques/reproduction>

Publications INRS

DÉPLIANT 01/2018 | ED 6261

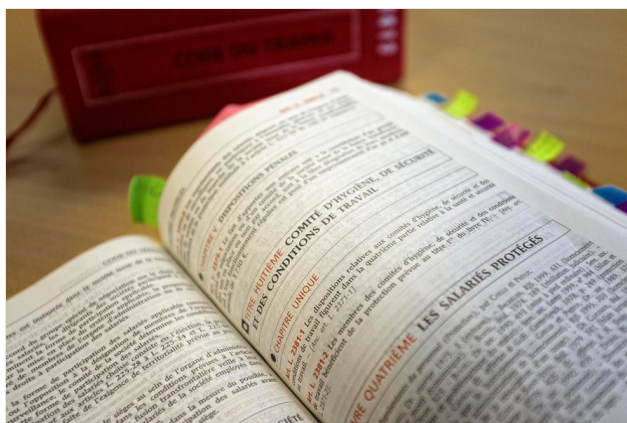


Produits chimiques. Protégez votre grossesse

Ce dépliant vise à sensibiliser les femmes enceintes aux risques qu'elles encourent lorsqu'elles sont en contact avec des produits chimiques sur leur lieu de travail, dès le tout début de leur grossesse. ¹⁷

¹⁷ <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206261>

FOCUS JURIDIQUES 09/2018



Femmes enceintes au travail : quelle réglementation applicable ?

Déclaration de grossesse, travaux interdits, aménagement de poste, rôle du médecin du travail pendant la grossesse, sont autant de questions que peuvent se poser tant les salariées enceintes que leurs employeurs. La réglementation prévoit un certain nombre de dispositions spécifiques destinées à protéger la santé de la future mère et de l'enfant à naître. ¹⁸

¹⁸ <https://www.inrs.fr/publications/juridique/focus-juridiques/focus-femmes-enceintes>

Articles de revues



Grossesse, maternité et travail

Cette brochure présente les dispositions réglementaires relatives à la grossesse et à la maternité, qu'il s'agisse de la protection de la santé de la femme enceinte ou de la protection de son emploi. ¹⁹

¹⁹ <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TJ%2014>



Prévention des infections transmises de la mère à l'enfant. 18e colloque sur le Contrôle épidémiologique des maladies infectieuses (Paris, 15 mars 2013)

La prévention et la prise en charge de certaines infections ayant un retentissement sur la grossesse doivent être connues des professionnels de la santé au travail ²¹

²¹ <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TD%20201>



Imagerie par résonance magnétique (IRM)

Réponse de l'INRS à une question posée par un médecin du travail : Quelles mesures de prévention prévoir pour une travailleuse enceinte ? ²³

²³ <https://www.rst-sante-travail.fr/rst/pages-article/ArticleRST.html?ref=RST.QR%20125>



Salariées enceintes exposées à des substances toxiques pour le développement foetal. Surveillance médicale. Recommandations de la Société française de médecine du travail, novembre 2004

Sur les lieux de travail, les actions de prévention lors de l'utilisation de substances toxiques pour la reproduction visent à prévenir tout effet nocif pouvant être induit sur le foetus ou l'enfant à naître lors d'une exposition de la mère pendant la grossesse. Ces recommandations, élaborées par u... ²⁰

²⁰ <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TM%203>



Percussions et grossesse

Réponse de l'INRS à une question posée par un médecin du travail : A quel moment de sa grossesse, une femme enceinte n'est-elle plus apte à occuper un poste de professeur de percussion ? ²²

²² <https://www.rst-sante-travail.fr/rst/pages-article/ArticleRST.html?ref=RST.QR%20107>

Grossesse et travail, le cadre réglementaire

Chaque année plus de 500 000 enfants naissent de mères ayant travaillé durant leur grossesse 1. Or, du fait de l'état physiologique de ces dernières, les conséquences de l'exposition à certains agents chimiques, biologiques ou physiques ne sont pas les mêmes que pour les autres salariés : ils peuvent avoir des effets délétères sur la future mère mais également sur le développement du foetus et la santé du nouveau-né. ²⁴

²⁴ <https://www.travail-et-securite.fr/ts/services/droit-en-pratique.html?numRevue=765>

Outils

07/2017

Demeter

DEMETER fournit une aide à l'évaluation du risque pour la reproduction chez les hommes et les femmes exposés à des produits chimiques en milieu professionnel ²⁵

²⁵ <https://www.inrs.fr/publications/bdd/demeter>

Liens utiles

- **La protection des femmes enceintes et les risques liés à la grossesse** ²⁶ (Ministère du travail)
- **Etat des lieux de la situation de travail des femmes enceintes et de ses spécificités dans la grande distribution** ²⁷ (Anact)

²⁶ <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/statut-des-travailleurs-et-dispositions-particulieres/article/femmes-enceintes>

²⁷ <https://www.anact.fr/etat-des-lieux-de-la-situation-de-travail-des-femmes-enceintes-et-de-ses-specificites-dans-la-grande>

Mis à jour le 22/10/2018